



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

GRANDE CRÈCHE LES POISSONS CLOWNS



SOMMAIRE

I- Projet d'accueil

- 1) Prestations d'accueil proposées
- 2) Dispositions pour l'accueil inclusif
- 3) Description des compétences professionnelles
- 4) Actions d'analyse des pratiques et de formation

II- Projet éducatif

- 1) Présentation de l'établissement
- 2) Description des espaces
- 3) Mise en place d'ateliers d'éveil et de créativité
- 4) Accueil des familles
- 5) Partenariats
- 6) Évaluation des pratiques

III- Projet social

- 1) Situation géographique, sociale et démographique
- 2) Modalités d'intégration
- 3) Dispositions pour favoriser l'égalité fille-garçon
- 4) Participation des familles
- 5) Actions d'accompagnement des parents
- 6) Interaction avec les organismes extérieurs
- 7) Démarche de développement durable
- 8) Évolution

I- Projet d'accueil

Un accueil au service des familles...

1) Prestations d'accueil proposées

Plusieurs types d'accueil sont proposés aux familles afin de répondre à leurs besoins, leurs attentes, leurs disponibilités, leur situation :

L'accueil régulier (le plus répandu) permet de garantir la place, accordée après avis de la commission d'admission qui se réunit 3 fois par an. Un contrat d'accueil est alors signé entre la famille et l'établissement stipulant les modalités, pour une période d'un an, reconductible jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant. Les jours et horaires ne sont pas stipulés sur le contrat permettant ainsi d'offrir une souplesse de fonctionnement. A l'inscription, un planning est fourni par la famille, il peut être modifié selon les besoins.

« L'accueil à la carte » permet de répondre au plus près des besoins des familles.

L'accueil occasionnel répond à un besoin ponctuel:

- désir des familles que leur enfant évolue dans un lieu adapté favorisant son éveil et son épanouissement
- désir des familles que leur enfant côtoie d'autres enfants, d'autres adultes
- désir du parent de bénéficier de temps pour lui
- accueil des enfants scolarisés jusqu'à 4 ans
- en cas d'absence de l'assistante maternelle chez qui l'enfant est accueilli habituellement

Il ne fait pas l'objet de contrat de réservation, le temps d'accueil par semaine ne dépasse pas 12 heures.

L'accueil d'urgence permet à la famille de faire face à une urgence (maladie, formation, reprise d'un emploi, réinsertion professionnelle). Il peut également répondre à une demande des services médico-sociaux.

Un accueil au service de chaque enfant...

2) Dispositions pour l'accueil inclusif

Un référent « santé et accueil inclusif » a été nommé par la collectivité.

Ses fonctions sont assurées par l'infirmière, directrice adjointe de l'établissement. Elle intervient 32 heures annuelles réparties en 8 heures par trimestre.

Elle travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, les professionnels du service départemental de la PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Ses missions sont :

- d'informer
- de sensibiliser et conseiller l'équipe en matière de santé, d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques
- de veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à cet accueil adapté en veillant au bien-être et au bon développement de l'enfant
- d'accompagner l'équipe et la famille dans la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé)
- d'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels
- de contribuer au repérage de situations préoccupantes
- d'établir les protocoles annexés au règlement de fonctionnement
- de diriger les familles vers un avis médical si elle l'estime nécessaire.

Le temps de travail dédié à cette fonction n'est pas confondu avec du temps d'encadrement avec les enfants ou du temps de direction. Les modalités d'organisation sont transcrites par écrit et communiquées à l'équipe.

L'enfant porteur de handicap est accueilli au même titre que n'importe quel enfant. Dans l'intérêt de l'enfant, un PAI (projet d'accueil individualisé) pourra être mis en place par le médecin référent de l'enfant, en lien avec le RSAI (référént santé et accueil inclusif) qui transmettra les explications techniques à l'équipe encadrant les enfants afin d'assurer son accueil de manière adaptée et individualisée et de répondre à ses besoins spécifiques.

Des missions complémentaires pour un objectif commun, le bien-être de l'enfant...

3) Description des compétences professionnelles

L'équipe est constituée de 15 professionnelles contribuant chacune au bien-être de l'enfant et à la qualité de l'accueil :

- 2 professionnelles assurent l'entretien des locaux, du linge et la préparation des repas.
- 5 accompagnantes éducatives Petite Enfance
- 5 auxiliaires de puériculture
- une EJE responsable d'équipe
- une directrice adjointe, infirmière assure les tâches de direction et de référent « santé et accueil inclusif » apporte son soutien à l'équipe dans l'encadrement des enfants
- une directrice, EJE (garante du fonctionnement de l'établissement, du respect du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique) assure l'accompagnement des familles, la gestion et l'accompagnement de l'équipe, la gestion administrative ;

Les professionnelles Petite Enfance portent aux enfants une attention constante et organisent de manière adaptée et bienveillante les temps d'éveil, les repas, le sommeil ainsi que les soins d'hygiène.

Elles offrent un accueil individualisé à l'Enfant et sa Famille, sans porter de jugement sur le mode d'éducation.

Elles veillent au bon développement psychique et physique de l'enfant et à son bien-être.

Le Projet Pédagogique constitue l'outil de travail incontournable garantissant la cohérence des pratiques professionnelles. Il a été élaboré en réunion d'équipe et est mis à jour avec l'équipe professionnelle au minimum tous les 5 ans.

Le personnel se doit de l'appliquer en respectant ses modalités éducatives : accueillir l'enfant dans un milieu sécurisant, le respecter dans son individualité, favoriser son autonomie, l'accompagner dans ses découvertes, l'ouvrir au monde extérieur, susciter sa créativité, soutenir les familles dans leur rôle parental.

Des temps d'analyse de pratiques pour un accueil individualisé...

4) Actions d'analyse des pratiques et de formation

Des réunions pédagogiques encadrées par l'EJE sont programmées tous les 2 mois.

Une journée de formation animée par un intervenant extérieur a lieu une fois par an au sein de l'établissement sur un thème défini en amont par l'équipe.

Ses temps d'échanges d'analyse permettent de réajuster les pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des enfants et atteindre les objectifs fixés.

Ils sont complétés par l'intervention d'un psychologue 2 heures par trimestre.

La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et n'a aucun lien hiérarchique avec ses membres.

Les séances se déroulent en dehors de la présence des enfants, le soir après la fermeture de la crèche.

II- Projet éducatif

Un aménagement conçu pour répondre au bien-être, à la sécurité, à la santé et au développement de l'enfant...

1) Présentation de l'établissement

L'établissement d'une surface habitable de 485 m² peut accueillir simultanément 40 enfants de 10 semaines à 6 ans en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Créé en 2005, il permet de répondre aux besoins des familles principalement noirmoutrines actives ou non souhaitant confier leur enfant pour des temps plus ou moins longs.

Caractérisé par sa souplesse de fonctionnement il s'intègre complètement dans son environnement social en proposant un accueil « à la carte » adapté aux besoins des familles.

Il est composé de plusieurs espaces bien spécifiques :

- l'accueil :
 - la porte d'entrée sécurisée par un digicode
 - le sas où sont rangées les poussettes et stockées les couches
 - le hall d'accueil
 - le vestiaire de la section des grands
 - la salle du personnel
 - les bureaux de la directrice et de la directrice adjointe
- les lieux de vie :
 - la section des grands composée d'une salle d'éveil, d'une partie repas, d'une salle de détente
 - la section des bébés composée d'une salle d'éveil pouvant être séparée par une barrière, d'une partie repas, d'un espace change et de 5 chambres.
- l'office répondant aux normes d'hygiène et de sécurité HACCP composé de :
 - la partie dite « propre » pour la réception et la préparation des repas, la biberonnerie
 - la partie dite « sale » équipée d'un lave-vaisselle professionnel et comprenant le local poubelles.
- la cour de 527 m² comprenant:
 - un bac à sable, des structures de jeu
 - un potager
- le préau de 41 m² comportant à chaque extrémité :
 - un local de rangement en pierre
 - l'entrée de la section des bébés

Un lieu de vie source de repères, de découvertes...

2) Description des espaces

- l'espace des bébés

Dans cet espace, plusieurs lieux coexistent afin de répondre au plus près aux besoins de l'enfant.

Les bébés sont accueillis par les adultes au sol, sur les tapis afin de favoriser la motricité et l'éveil de l'enfant. Des jeux sont à disposition et renouvelés régulièrement afin de toujours éveiller la curiosité et l'intérêt de l'enfant.

Des soins d'hygiène et de confort sont donnés tout au long de la journée dans un espace dédié, ces soins individualisés sont un moment d'échanges privilégiés : soigner un enfant, c'est s'intéresser à lui, c'est le considérer comme une personne à part entière, c'est l'aider à grandir en toute confiance. Régulièrement dans la journée, suivant les besoins de chaque enfant, un temps de repos avec doudou et tétine si besoin est proposé et ce, dans des chambres calmes et sereines afin de favoriser un sommeil de qualité.

Les recommandations de prévention de la mort inattendue du nourrisson sont respectées: l'enfant est couché systématiquement sur le dos dans un lit adapté sur un matelas ferme dans un lit à barreaux, sans tour de lit. Il est installé dans une turbulette, sans oreiller, ni couette ni couverture. La température ambiante de la chambre est modérée entre 18 et 20 degrés.

Le temps du repas est un moment riche de partages et d'apprentissages.

La diversification se fait en lien avec la famille. Un tableau est affiché dans l'espace repas notifiant les aliments ayant été introduits par l'enfant. La crèche prend le relais de la famille, aucune introduction d'aliments nouveaux ne se fait à la crèche.

Les biberons sont donnés individuellement dans les bras de l'adulte et en grandissant, l'enfant se voit proposer les repas en transat puis en petite chaise toujours dans une relation privilégiée avec le professionnel.

- l'espace des grands

Les enfants sont accueillis de façon individuelle dans la salle d'éveil, puis après le temps de regroupement, différentes activités sont proposées.

Ces activités sont variées et répondent aux besoins de l'enfant sur l'instant.

Au cours de la journée, des soins d'hygiène et de confort sont proposés dans un lieu intime où la pudeur de l'enfant est respectée. De ce fait, des cloisons sont installées entre chaque toilette.

C'est aussi un lieu d'apprentissage et d'éveil à l'autonomie.

L'apprentissage de la propreté se fait en collaboration avec la famille. Les toilettes ou le pot sont proposés aux enfants qui le souhaitent et qui sont prêts. La couche n'est pas retirée à la crèche, toute acquisition se fait dans un 1^{er} temps à la maison. La crèche n'a pas la mission de rendre l'enfant propre mais de développer et faciliter son autonomie.

Le soin passe également par le lavage des mains avant chaque repas.

Le repas et le goûter rythment la journée, ce sont des moments riches de partage et de découvertes.

L'enfant grandit et découvre peu à peu l'autonomie et les règles de vie en collectivité.

En cas de conflit entre enfants, l'adulte intervient de façon adaptée, par son positionnement en adulte phare, il apporte la sécurité affective nécessaire aux enfants. Le cadre éducatif est posé au quotidien grâce à des rituels préparant l'enfant à la vie sociale.

En chambres collectives, la sieste est proposée, une professionnelle reste présente et veille à sécuriser et rassurer l'enfant.

Tout est mis en œuvre pour que sommeil rime avec plaisir et sérénité.

Des activités visant à développer l'éveil artistique et culturel de l'enfant...

3) Mise en place d'ateliers d'éveil et de créativité

Divers ateliers d'éveil sont proposés pour susciter la créativité chez l'enfant et enrichir son champ de découvertes :

- arts plastiques
- éveil musical
- expression corporelle
- livres
- ateliers de cuisine

Ces activités variées privilégiant la libre expression et le plaisir, permettent à l'enfant de développer son éveil artistique, culturel et intellectuel.

Un accueil permettant de considérer les familles dans leur individualité...

4) Accueil des familles

Chaque famille est reçue individuellement lors de l'inscription, ce premier contact permet de tisser un lien de confiance essentiel pour la prise en charge et l'accueil futur de l'enfant. Le dialogue est privilégié pour une séparation qui s'effectuera le plus sagement possible dans la continuité du contexte familial. Une période d'adaptation individualisée est proposée afin de faciliter cette séparation.

L'accueil est proposé de telle sorte que la famille participe au maximum à la vie de son enfant.

La création par l'équipe du journal trimestriel « la Gazette des Petits Poissons » à l'attention des familles relate la vie quotidienne de l'enfant au sein de la grande crèche.

Des photos retraçant les activités ou sorties sont régulièrement affichées dans le hall d'accueil.

La communication d'informations se fait soit par affichage soit par mail et plus rarement par courrier.

Les évènements de la journée de l'enfant sont transmises oralement aux familles. Ce temps personnalisé d'échanges permet de considérer la famille de façon individuelle.

Une ouverture sur le monde extérieur permettant de préparer l'enfant à la vie sociale...

5) Partenariats

Afin de développer la curiosité de l'enfant et son éveil au monde extérieur, divers partenariats sont mis en place :

- la maison de retraite permettant les échanges intergénérationnels :
- ateliers en communs : cuisine, musique
- rencontres festives
- spectacles
 - le centre de loisirs associatif ayant pour objectif de familiariser les enfants scolarisés à un nouveau lieu de vie :
- découverte du centre accompagné d'une professionnelle de la grande crèche
- ateliers artistiques
 - la bibliothèque associative qui permet aux enfants de découvrir en petits groupes un autre lieu d'éveil une fois par mois par groupe de 6 enfants :
- temps d'accueil avec histoire contée par la bibliothécaire
- manipulation et découverte des livres
- choix d'un panel de livres rapportés à la grande crèche
- intervention de la bibliothécaire à la grande crèche environ une fois par trimestre
 - la piscine permettant d'offrir un moment privilégié entre l'enfant et son parent et de familiariser l'enfant à un nouvel élément. Les séances sont animées par un maître-nageur et encadrées par un professionnel petite enfance et se font systématiquement en présence du parent de l'enfant.

Un projet éducatif amené à bouger...

6) Évaluation des pratiques

Des temps de réflexions réguliers permettent d'ajuster les pratiques professionnelles et d'engager de nouveaux projets. Ils se font lors des réunions d'équipe, pédagogiques et au sein des conseils d'établissement où professionnels, parents, élus peuvent échanger sur les actions mises en place.

Le projet éducatif devient alors un support de réflexion permanent sur l'adaptation de la pédagogie envers les familles.

III- Projet social

Un territoire bien spécifique...

1) Situation géographique, sociale et démographique

Le territoire comporte plusieurs types d'accueil:

- la grande crèche implantée sur la commune de Noirmoutier
- les assistantes maternelles (environ 25) réparties sur les 4 communes
- la MAM implantée sur la commune de l'Épine
- le service d'aide à domicile (ADMR) intervenant sur les 4 communes pour les horaires atypiques.

Situé entre le centre-ville et les plages, entre l'EHPAD et la maison de garde, l'architecture de l'établissement est en adéquation avec les maisons traditionnelles de l'île.

Son implantation permet de développer les échanges inter générationnels, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées.

Ses échanges se font lors de rencontres festives ou d'ateliers communs. L'intérêt est d'apporter aux jeunes enfants la richesse de relations avec des adultes au positionnement différent de celui de leurs parents ou éducateurs. L'objectif est de permettre aux jeunes enfants de prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie et du respect entre les âges.

La particularité d'une population active principalement saisonnière influe sur l'offre d'accueil.

Le constat de la baisse des naissances sur l'île n'a pas eu jusqu'à présent d'impact sur le taux d'occupation.

Les demandes sont plus importantes pendant la période estivale.

La grande crèche fonctionne en lien avec le RPE (Relais Petite Enfance), ouvert en 2010, situé à La Guérinière, une des 4 communes de l'île. Sa fonction de pôle petite enfance regroupant les différents modes de garde existant sur le territoire permet de répondre aux besoins des familles propres à l'île (emplois saisonniers, horaires atypiques, garde à domicile...)

Une mixité sociale pour lutter contre les inégalités...

2) Modalités d'intégration

L'établissement assure la mixité sociale et ainsi la prévention des inégalités. Il met en œuvre le droit d'accès aux familles à revenus modestes et des personnes engagées dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle. Une priorité pour ses familles est donnée lors de la commission d'admission grâce à des critères préalablement établis. Entre 2 commissions, la directrice peut prendre l'initiative d'inscrire un enfant dont l'un des parents se retrouve dans cette situation. La commission en sera alors avisée.

L'enfant en situation de handicap ou souffrant de maladie chronique est accueilli au même titre que n'importe quel enfant, sans discrimination grâce à un accueil individualisé et adapté, sous réserve que son état de santé soit compatible avec une vie en collectivité.

L'attribution des places se décide en commission d'admission réunissant les élus, les parents et la direction.

Grâce à la proposition de contrats d'accueils flexibles, les familles peuvent prétendre à une place quelque soit leur durée ou amplitude horaire.

Un accueil menant filles et garçons sur le chemin de l'égalité...

3) Dispositions pour favoriser l'égalité fille-garçon

L'aménagement de l'espace est conçu de telle sorte à proposer des activités pédagogiques égalitaires afin que filles et garçons puissent développer les mêmes compétences.

Ainsi différents pôles d'activités sont proposés permettant le libre choix des enfants.

Les livres proposés aux enfants sont choisis de telle sorte à agir contre les stéréotypes de sexe et les inégalités.

Le personnel utilise un langage et une communication appropriée visant à ne pas faire de différence entre les filles et les garçons.

Des familles impliquées dans la vie de l'établissement...

4) Participation des familles

Un conseil d'établissement composé de représentants du personnel et de parents élus pour 3 ans permet aux familles de s'exprimer librement et de s'investir dans différents projets.

Des rencontres parents/professionnels/enfants sont organisées autour d'événements phares : réunion de rentrée, fête de Noël, Grande Semaine Petite Enfance, fête de l'été permettant ainsi de favoriser les échanges.

Des actions de soutien à la parentalité...

5) Actions d'accompagnement des parents

Diverses actions sont mises en place ayant pour mission le soutien à la fonction parentale :

- diffusion d'un journal trimestriel « la gazette des petits poissons » comportant une rubrique « psycho » abordant différents sujets liés au développement de l'enfant et la place des parents
- création d'un espace d'échanges entre parents et professionnels, le « café crèche » en partenariat avec le secteur famille du centre social municipal « espace grain de sel »
- participation des parents avec leur enfant à divers ateliers proposés notamment lors de la semaine nationale petite enfance

Des actions partenariales pour un objectif commun...

6) Interactions avec les organismes extérieurs

Les organismes extérieurs jouent un rôle important dans la cohésion sociale :

- le centre social municipal « grain de sel » en lien avec la grande crèche:
- pôle « famille » proposant des ateliers et des conférences
- rencontre annuelle en février à l'occasion de la fête du jeu, animation d'un stand petite enfance
 - le RPE (relais petite enfance) géré par la commune de la Guérinière en association avec les 3 autres communes de l'île :
- dirige les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté
- propose des matinées d'éveil aux assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent
- fédère la profession d'assistant(e) maternel(le)
- organise les rencontres en lien avec le multi-accueil pendant la Grande Semaine Petite Enfance
 - l'ADMR
- assure la garde à domicile pour les familles à horaires atypiques
 - la CAF et la MSA
- apportent leurs aides financières
- définissent les objectifs par une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions territoriales, à optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire
 - la PMI
- fixe les règles de prévention sanitaire, par son biais, le département délivre un avis pour les ouvertures ou en cas de modification de fonctionnement. En plus de son rôle de contrôle, elle apporte son soutien sur les questions concernant la protection de l'enfant

Un respect de l'écologie...

7) Démarches en faveur du développement durable

L'établissement favorise le développement durable grâce à des pratiques visant à développer l'écologie et lutter contre le gaspillage dans l'objectif d'assurer le bien-être des enfants à court et long termes mais aussi des adultes qui y travaillent:

- proposition d'une alimentation saine, bio et variée
- réduction des déchets, tri sélectif et mise en place d'un bio déchet
- priorité aux produits réutilisables plutôt que jetables (lingettes lavables, crayons en bois , etc...
- utilisation de produits d'entretien labellisés- fabrication de pâte à modeler maison sans produits toxiques et communication de la recette aux parents
- fabrication de jeux avec des objets recyclés
- sensibilisation des enfants et des professionnels au développement durable et à la maîtrise de la consommation d'énergie.

Un projet social évolutif...

8) Evolution

En fonction des objectifs fixés par la politique Petite Enfance menée sur le territoire, le projet social peut être amené à évoluer et à apporter de nouvelles propositions en lien avec les besoins des familles.



Ce projet d'établissement a été élaboré par les professionnels, les parents et les élus.

Édition septembre 2022